



Communiqué de Presse

Mohamed LAQHILA
Député des Bouches du Rhône

Aix-en-Provence, le 10 septembre 2018

Prélèvement à la source ... « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage »

Loin du bruit médiatique et de la fureur de l'opposition qui confond exigence présidentielle et hésitation politique, je me suis personnellement inquiété, auprès du Ministre de l'action et des comptes publiques ainsi que de ses services, du niveau de fiabilité de la réforme fiscale que nous mettons en avant.

Ils m'ont affirmé que techniquement le *Prélèvement à la Source* est prêt. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a parfaitement démontré sa capacité à maîtriser des systèmes d'ampleur. Aucun doute, les derniers tests se sont déroulés sans détecter une quelconque faiblesse.

Souhaitée par 60% de nos concitoyens, cette réforme va dans le bon sens et permettra à l'impôt de « s'adapter à la vie des Français ».

Le caractère simplificateur et modernisateur de la réforme pour l'administration et donc par extension pour les contribuables mettra fin aux difficultés de variation de revenus par sa simplification d'usage.

Le *prélèvement à la source* va aussi améliorer la trésorerie de fin de mois des Français mensualisés en s'opérant dans les derniers jours du mois au moment du versement des salaires et assurera une meilleure répartition de l'impôt sur l'année par un prélèvement lissé sur 12 mois.

L'action menée par Emmanuel Macron cette semaine afin de valider la réforme, a rajouté le remboursement de 60% d'avance, en lieu et place des 30% prévus initialement, à tous les bénéficiaires de crédit ou de réduction d'impôts. En d'autres termes, cette action se soldera par une avance à plusieurs millions de contribuables, de 5 milliards d'euros, soit un gain de trésorerie conséquent pour des millions de ménages.

Concernant les particuliers employeurs et les employés à domicile, les premiers seront dispensés d'appliquer le prélèvement à la source à leurs employés à domicile en 2019, et pour les seconds ils paieront en Septembre 2019 un acompte d'impôt sur leurs revenus 2019. Dans un souci de préservation de leur environnement administratif et afin d'éviter un double-prélèvement en 2020, cet acompte sera calculé sur une base connue.

Je soutiens cette réforme qui sans aucun doute marquera le quinquennat au point qu'un jour on se demandera « Comment faisait-on avant ? ».

Mohamed Laqhila
Député des Bouches du Rhône